

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 18 (1873)  
**Heft:** 10

## **Werbung**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

les résolutions suivantes : — 1<sup>o</sup> La révision de l'organisation militaire fédérale doit être reprise sans retard, avec ou sans révision des dispositions constitutionnelles de 1848 ; — 2<sup>o</sup> L'assemblée se déclare d'accord en général avec le projet présenté par M. le colonel Feiss (projet reproduisant en partie les principales propositions de la société des officiers vaudois) ; — 3<sup>o</sup> On recommande l'adoption du principe des deux armées, soit armée de campagne et landwehr ; — 4<sup>o</sup> Eventuellement en cas de réduction du nombre des officiers, chaque section d'infanterie recevrait un sous-officier fonctionnant comme chef, avec un grade spécial ; — 5<sup>o</sup> Il est devenu d'une nécessité absolue, vu les nouvelles dispositions tactiques, d'augmenter le temps d'instruction. La durée des écoles de recrues devra être portée à 8 semaines et les cours de répétition annuels à 10 jours ; — 1<sup>o</sup> Le nouveau projet de réorganisation devra viser à une augmentation du corps de la cavalerie.

**Neuchâtel.** — Un journal neuchâtelois qui a parfois de l'esprit nous cherche une querelle qui trahirait une regrettable absence. Nous serions, selon lui, contre Thiers, pour Mac-Mahon et pour le régime du sabre. S'il nous avait lu avec moins de prévention, il aurait vu que nous sommes Suisses avant tout, par conséquent sans grand souci des mérites comparatifs des hauts dignitaires français ; et que, loin de prôner le régime du sabre, en France ou ailleurs, nous avons au contraire félicité la France de n'être pas retombée, à l'occasion de son récent changement de gouvernement, sous le régime du sabre prussien, comme on pouvait un moment s'y attendre. Il est vrai que nous n'avions pas cru nécessaire de démontrer longuement qu'un retour actuel à la monarchie française ne se ferait probablement pas sans guerre civile, ni cette guerre sans réoccupation allemande, ni cette réoccupation sans... etc , etc. Nous aurons soin, une autre fois, de penser à M. le chroniqueur de la Chaux-de-Fonds et à une exégèse plus digne de lui.

---

## VIENT DE PARAÎTRE

chez

TANERA, éditeur à Paris ; GEORG, éditeur à Genève et Bâle ; PACHE, imprimeur à Lausanne, et chez les principaux libraires de la Suisse et de l'étranger :

## RELATION HISTORIQUE ET CRITIQUE

DE LA

# GUERRE FRANCO-ALLEMANDE

EN 1870-1871

PAR

**FERDINAND LECOMTE,**

colonel fédéral suisse.

TOME SECOND

Un volume grand in-8<sup>o</sup>, avec 3 cartes.

Ce volume (l'ouvrage entier en aura trois) comprend les opérations devant Metz et celles sur la Meuse jusqu'au mois de septembre. Il contient entr'autres un exposé détaillé des batailles de Borny, Vionville, Gravelotte, Noisseville, Beaumont et Sedan, ainsi que des appréciations critiques impartiales sur cette importante période de la guerre.

---

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une *Revue des armes spéciales*. — Prix : Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an. Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres Etats, 15 fr. par an. — Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne, composé de MM. F. LECOMTE, colonel fédéral ; Ch. BOICEAU, capitaine fédéral ; CURCHOD, capitaine d'artillerie. — Pour les abonnements à l'étranger s'adresser à M. Tanera éditeur, rue de Savoie, 6, Paris, ou à la librairie Georg, à Genève.

---

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.